

**Création d'un espace de jeux pour les enfants du centre ville et des environs, en souvenir de  
Jardins '97**

Réponse à la motion de Mme Mariela Muri-Guirales

*Rapport-préavis n° 66*

Lausanne, le 22 octobre 1998

Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs,

**1. Objet du préavis**

En réponse à la motion de Madame Mariela Muri-Guirales, la Municipalité donne les raisons pour lesquelles il n'a pas été possible de conserver les structures du jardin « Eté capricieux » de la Promenade Schnetzler. Elle annonce son intention de réaliser une place de jeux au centre de la ville dans le cadre de l'étude de planification en cours.

**2. Rappel de la motion**

Madame Mariela Muri-Guirales a déposé une motion le 30 septembre 1997<sup>1</sup>, développée le 24 février 1998<sup>2</sup>. Prise en considération le même jour, elle a été renvoyée à la Municipalité pour étude et rapport. Cette motion fait état du manque d'espaces ludiques aménagés pour les enfants et les adolescents dans les quartiers de St-Roch, de Riant-Mont, du Valentin, du Maupas, du début de l'Avenue de France et de l'Avenue d'Echallens, de Tivoli, Cécil, du Chemin des Croix-Rouges, de Ruchonnet ou de Marc-Dufour. Elle estime que le jardin « Eté capricieux », sis sur la promenade Schnetzler, mérite d'être mis en harmonie avec un espace ludique qui jouerait un rôle pédagogique, aussi bien pour les enfants que pour les parents. Elle propose de le conserver et de le transformer par quelques aménagements.

---

<sup>1</sup> Billet du Conseil communal N 1511 (page 23)

<sup>2</sup> Billet du Conseil communal N 41 (pages 21-22)

### 3. Situation actuelle

A l'origine, il était prévu que les trente-quatre jardins constituant l'exposition Lausanne Jardins '97 seraient éphémères. Cependant, en cours de développement, l'exécution de certains d'entre eux a été d'emblée pensée afin de permettre leur maintien; d'autres subsisteront aussi longtemps que l'usure du temps n'aura pas accompli son œuvre; d'autres encore ont été quelque peu adaptés pour pouvoir subsister.

Au terme de la manifestation, douze jardins ont pu être maintenus. La réalisation « Eté capricieux » a été conçue pour durer un été. Compte tenu de sa conception, elle ne pouvait être maintenue sans frais considérables, d'autant que la faible fréquentation de cette promenade ne justifiait pas un tel investissement financier pour l'entretien régulier et intensif des quinze cubes. Ce jardin a par conséquent été supprimé, comme cela avait été prévu et annoncé par la Municipalité.

Par ailleurs, l'accident récemment survenu au cèdre, véritable raison d'être de la promenade, demande également de repenser à moyen terme l'aménagement de la promenade, avec ou sans place de jeux. D'autre part, la vocation de cet espace doit être précisée en sachant que la Ville s'est assurée la possibilité de construire un bâtiment d'utilité publique au sud-ouest de la terrasse et a investi pour ce faire un montant de fr. 590'000.--<sup>3</sup>.

### 4. Réponse

L'utilisation des cubes, composant le jardin « Eté capricieux », pour la création d'une place de jeux, soit-elle thématique, n'était pas possible. En effet, ces constructions éphémères n'étaient pas adaptables au niveau de la sécurité et de la solidité requises par ce genre d'espaces publics soumis à une forte utilisation par les enfants. L'entretien nécessaire aurait également été beaucoup trop lourd à supporter. Toutefois, la Municipalité adhère au souci exprimé par la motionnaire sur le manque de places de jeux dans le périmètre du centre-ville.

C'est pourquoi, une étude sur la planification des places de jeux à Lausanne est en cours au Service des parcs et promenades. Elle permettra de déterminer avec une précision suffisante les besoins réels en cette matière à l'échelle de la ville et de ses quartiers. Cette étude devrait arriver à terme en 1999.

En attendant ses conclusions, on ne peut d'emblée affirmer que le site de la « Promenade Schnetzler » soit le plus approprié pour desservir les quartiers mentionnés par l'interpellatrice, ni pour accueillir une infrastructure lourde étant donné son aménagement sur dalle-toiture. La Municipalité ne peut donc pas s'engager à aménager la Promenade Schnetzler en place de jeux ; elle peut en revanche assurer le Conseil communal qu'une place de jeux sera réalisée dans le quartier en un lieu qui sera défini au terme de l'étude sur la planification des places de jeux.

---

<sup>3</sup> Préavis N° 4 - Billet d'avis communal N° 3 série du 15 mars 1993 (pages 25 et 25a, 28a, 28b)

## 5. Conclusions

Fondée sur ce qui précède, la Municipalité vous prie, Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs, de bien vouloir prendre la résolution suivante :

*Le Conseil communal de Lausanne,*

vu le préavis n° 66 de la Municipalité, du 22 octobre 1998 ;  
ouï le rapport de la Commission désignée pour étudier cette affaire;  
considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

*décide :*

et d'approuver la réponse de la Municipalité à la motion de Madame Mariela Muri-Guirales concernant la demande de la création d'un espace de jeu pour les enfants du centre ville et environs en aménageant les structures du jardin de la Promenade Schnetzler en souvenir de « Jardins '97 ».

Au nom de la Municipalité :

Le syndic :  
*Jean-Jacques Schilt*

Le secrétaire :  
*François Pasche*